



## **Salaire des hauts dirigeants : la loi sur la gouvernance ne fera qu'empirer les choses**

Montréal, le 6 novembre 2009. L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), la Table de concertation étudiante du Québec (TaCEQ) et la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) réagissent vivement aux déclarations de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant la capacité du projet de loi 38 sur la gouvernance des universités de venir à bout du problème des hausses scandaleuses des salaires des hauts dirigeants relevés par le Journal de Québec. Les trois organisations dénoncent l'incohérence et le manque de vision du gouvernement en ce qui a trait à la gestion des universités.

À propos du projet de loi, les organisations rappellent qu'en donnant une majorité de sièges du conseil d'administration à des gens de l'externe, on renforce le contrôle des hauts dirigeants sur l'institution. « Les expériences dans le privé comme dans le public sont catégoriques : une majorité d'externes, c'est donner un chèque en blanc aux hauts dirigeants », dénonce Christian Pépin, secrétaire à la coordination de l'ASSÉ.

Le projet de loi sur la gouvernance proposée par Mme Courchesne institue un comité des ressources humaines qui fixe notamment la rémunération des hauts dirigeants. Rappelons qu'à l'Université de Montréal, ce comité a accordé une augmentation salariale rétroactive de plus de 2 millions \$ à la haute direction. « Ce comité n'a pas empêché, mais bien favorisé une telle dérive », rappelle Marie Blais, vice-présidente de la FNEEQ.

De plus, les organisations s'opposent vivement à l'imposition d'une série de critères de performance aux universités. Les critères de performance, propres à la gestion d'entreprises, contribuent à la prolifération des structures managériales dans les universités, dont les cadres ont la responsabilité. Ceux-ci exigent par la suite, comme dans les entreprises, des salaires compétitifs, des bonus faramineux et autres parachutes dorés. « Au grand désarroi des communautés universitaires, les gouvernements implantent de plus en plus la culture des entreprises privées dans les services publics et après on se scandalise qu'ils se comportent comme

tel. Il faudrait être conséquent », lance Olivier Jégou, secrétaire général de la TaCEQ

Les organisations tiennent à rappeler qu'ironiquement, on constate que ce sont les universités les plus conformes au projet de loi qui sont les plus généreuses envers leurs hauts dirigeants. L'Université McGill, l'Université Concordia, l'Université de Montréal, HEC Montréal et l'École polytechnique de Montréal ont en effet toutes des conseils d'administration composés à majorité d'externes.

-30-

Profil des organisations :

### **ASSÉ**

Seule association étudiante nationale comprenant des membres de tous les cycles d'enseignement supérieur confondus, l'ASSÉ regroupe actuellement plus de 40 000 membres dans les cégeps et les universités du Québec. Elle milite depuis sa création pour l'accessibilité à un système d'éducation gratuit, public et de qualité.

Contact : Anne-Marie Provost, secrétaire aux communications, 514-882-8726,

### **TaCEQ**

La Table de concertation étudiante du Québec (TaCEQ) est une nouvelle association étudiante québécoise qui représente plus de 60 000 étudiantes et étudiants du Québec. La TaCEQ est présentement en processus pour être reconnu comme interlocutrice auprès du gouvernement du Québec.

Contact : Philippe Verreault-Julien, Vice-secrétaire général,  
418-997-9541, [vsg@tableetudiante.qc.ca](mailto:vsg@tableetudiante.qc.ca) <<mailto:vsg@tableetudiante.qc.ca>>

### **FNEEQ-CSN**

La Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (CSN) regroupe plus de 26 000 enseignantes et enseignants dont la majorité œuvre en enseignement supérieur.

Contact : Marie Blais ; vice-présidente, 514-237-6834